Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212200760-20251216-2025_66-DE

Commune de HÉNANBIHEN

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de SAINT-BRIEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°10 SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen,
légalement convoqué le 8 décembre deux mil vingt-cinq,
s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Membres présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, Mme THEVENIN Eliane, M. DANIEL Jean-Michel, Monsieur HOUZE Daniel, Mme DURAND Anne, Mme COURCOUX Aurélie, M. MEHOUAS Gwenaël., M. Yves CRINON, M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien, Mme HINGANT Claudine.

Membres excusés : M. CHMIELEWSKI Ludovic pouvoir à Jean-Michel DANIEL, Mme ABBE Jacqueline.

Secrétaire de Séance : Jean-Michel DANIEL

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à
- POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre de votants : 14

OBJET : Demande de subvention DETR/DSIL pour la réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers au titre de l'année 2026

N°66/2025

Le projet d'aménagement de l'ancienne caserne des pompiers avait été présenté au Conseil municipal.

Le coût total des travaux est estimé à ce jour à 300 000 € HT et 360 000 € TTC.

Monsieur Le Maire présente donc le plan de financement suivant, afin de solliciter cette subvention :

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212200760-20251216-2025_66-DE

DEPENSES		RECETTES		Base %
Travaux Partie habitat	179 000 €	Subvention DETR (36 % montant H.T. de la dépense sur la partie paramédicale/ médicale hors études)	36 000 €	12.00%
		Subvention DSIL (31 % montant H.T. de la dépense sur la partie logement hors études)	56 010 €	18.67%
		Subvention Fonds Vert (30 % montant H.T. de la dépense)	90 000 €	30.00 %
Travaux Partie paramédicale	99 200 €	Loyers	57 990 €	19.33 %
		Autofinancement	60 000 €	20.00 %
Etudes	21 800 €			
MONTANT H.T.	300 000 €	MONTANT H.T.	300 000 €	100 %
T.V.A. à 20.00 %	60 000 €		60 000 €	
MONTANT T.T.C.	360 000 €		360 000 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (14 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL 2026,
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Par envoi à la Préfecture le 16 décembre 2025.
Par publication le 16 décembre 2025.

Le Maire,
Jean-Michel LEBRET

MAIRIE de HENANBIHEN